

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2022

Décision du 27 septembre 2022

09.2022-27	<p>VOIRIE – RESEAUX DIVERS</p> <p>OBJET : Marché à procédure adaptée « Remise en état des espaces verts dans le parc d'activités Les Fromentaux à Maisdon Sur Sèvre »</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité de remettre en état les espaces verts du parc d'activités des Fromentaux à Maisdon sur Sèvre,

Considérant que la société EFFIVERT, sise La Chenillère Saint Germain sur Moine – 49230 SEVREMOINE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour remettre en état les espaces verts du parc d'activités des Fromentaux à Maisdon sur Sèvre, avec la société EFFIVERT, sise La Chenillère Saint Germain sur Moine – 49230 SEVREMOINE, pour un montant de 9 330,00 € H.T. soit 11 196,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu